

## Légende

### Périmètres de protection de la nature et du paysage : à titre normatif

-  Verger (art. 49, 56 RAC)
-  Prairie et pâturage maigres secs riches en espèces (art. 49, 52 RAC)
-  Prairie et pâturage humides riches en espèces (art. 49, 51 RAC)
-  Plan d'eau / dépression humide (art. 49, 53-55 RAC)
-  Espace réservé aux eaux ERE (art. 53-55 RAC)
-  Allée d'arbres (art. 58 RAC)
-  Mur de pierres sèches (art. 59 RAC)
-  Arbre remarquable (art. 58 RAC)

### Zones et objets protégés en vertu du droit supérieur: à titre indicatif

-  Cours d'eau à ciel ouvert (art. 53-55 RAC)
-  Cours d'eau sous tuyau (art. 53-55 RAC)
-  Végétation des rives LPN (art. 22 LPN et 27 LCPN ; art 53-55 RAC)
-  Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
-  Périmètre de protection du paysage d'importance régionale selon CRTU
-  Inventaire des pariries et pâturages secs d'importance nationale (PPS)
-  Inventaire cantonal des objets naturels en forêt (IONF)
-  Haie, bosquet (art. 57 RAC)
-  Périmètre de protection archéologique (art. 61 RAC)
-  Source

### Système de mise en réseau faune sauvage

-  Axe de liaison régional

### Inventaire national des voies de communication historiques (art. 60 RAC)

-  Sans substance
-  Avec substance

### Recensement architectural (art. 40 RAC)

-  Digne de protection
-  Digne de conservation

### Indications

-  Limite communale
-  Parcellaire
-  Forêt
-  Pâturage boisé dense
-  Pâturage boisé ouvert
-  Rocher
-  Carrière et gravière
-  Ravin, gorge
-  Estivage
-  Chemin de fer

Format: 420[mm] x 297[mm]  
Dessin: IM/SR/AP  
Date: 18.08.2023

Canton de Berne

# Commune mixte de Belprahon

## Plan d'aménagement local Plan des périmètres de protection de la nature et du paysage MODIFICATION "Les Prés des Nans"

Situation 1 : 500

